



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-053 / 7-1-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 mai 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, A. FAVIER, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, R. REVIL.

Absents : Y. AIFA, N. CHARLETY.

La secrétaire de séance désignée est Martine CHASSON.

OBJET : FINANCES : Admissions en non-valeur - Produits irrécouvrables 2019 budget Principal Ville de Voiron

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Monsieur le Trésorier de VOIRON n'a pu, pour divers motifs précisés dans les documents fournis à l'appui, effectuer le recouvrement de divers titres de recettes émis au cours des exercices 2008, 2009 et de 2011 à 2018 concernant : des redevances des services telles que les taxes de voirie ou d'autres catégories de produits.

En conséquence, M. le Trésorier demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion, des sommes reportées sur ces états pour un montant de **17.326,93 €**, dont 10.231,55 € de créances éteintes, qui se répartit comme suit :

- 7.624,96 € pour les taxes de voirie ou occupation du domaine public
- 6.829,36 € pour l'éducation (cantines)
- 1.494,52 € pour le patrimoine (loyers)
- 477,34 € pour la jeunesse
- 430,22 € pour la vie culturelle
- 240,00 € pour le stationnement
- 230,53 € pour les aires d'accueil des gens du voyage

... /...

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 6 mai 2019 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'inscrire les 17.350 € de crédits manquants sur la nature 6541 ;
- D'admettre en non-valeur les sommes détaillées dans l'exposé ci-dessus soit 17.326,93 € ;

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

